

Marie

Sol

800 kg

Fondeur : Bollée Père et Fils au Mans

Date de fonte : 1861



Phot. B. Raymond 17 oct. 2016

*Nomen ejus Maria ann Dom MDCCCLXI Pio IX P.M. Crosnier paroch
C. M. Lapierre patr Rosal Durand matr*

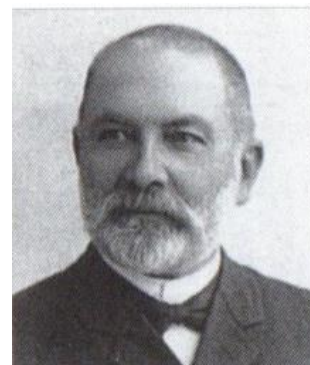
Bollée Père et Fils fondeur au Mans

Marie fut installée en 1861 dans l'ancien clocher roman. Elle y restera jusqu'en fin 1889. Elle intégrera le nouveau clocher peu avant le 10 août 1892 pour sonner avec ses deux compagnes (Laurence / Jean [-Baptiste]) la bénédiction de la nouvelle église par Mgr Catteau, évêque de Luçon. Mais c'est seule qu'elle sonna avec allégresse pour l'arrivée des trois nouvelles cloches (Marie-Louise de Jésus / Auguste Victor Suzanne / Laurent Jean-Baptiste) le 30 janvier 1902 et pour leur bénédiction par Mgr Catteau le 3 février 1902.

Charles Marie Lapierre (25.12.1850 – 1.01.1925), le parrain de cette cloche, est le fils d'un ancien maître papetier au moulin de la Sandrosière (la Verrie), installé à Saint-Laurent dans les années 1840. Au baptême de cette cloche, Charles Marie avait onze ans. Il devint maire de Saint-Laurent de 1879 à 1897.

Alors qu'il venait d'être réélu à l'unanimité pour la cinquième fois en 1896, il fut révoqué par décret en date du 29 juillet 1897. Le motif de cette révocation fut ainsi évoqué dans *l'Écho de Saint-Gabriel* (n° 118, janv. 1925) :

« Lorsqu'en 1897, ordre lui fut donné d'afficher un discours du sectaire Brisson, il refusa catégoriquement. Aux observations bienveillantes qui lui furent faites d'user de procédés transactionnels, il répondit comme l'héroïque vieillard Éléazar qu'il se garderait bien de trahir sa foi par de louches procédés... Il fut cassé. »



C. M. Lapierre
au moment
de sa révocation